

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2024
Délibération n°10

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le treize novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe – BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - ALDEBERT Gérard - MOSSO Véronique

Absents : JEANNE Virginie - Rémi MOUGIN - PRAT Christelle

Procurations : GRANET Alice à ADISSON Franck ; GIRAUD Mathieu à SEMIOND Philippe ; VERNET Laurent à MOSSO Véronique ; VIESSANT Céline à Moreau Gaëlle ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CONVENTION FINANCIERE AVEC TE05

Par délibération en date du 28 juin 2024, le conseil municipal a accepté de prendre en charge le coût réfacté des travaux d'extension du réseau de distribution électrique destinée à desservir une nouvelle construction au lieudit « Vié Peyrue ».

Le point de raccordement ayant dû être modifié pour des raisons techniques, Territoire d'Energie 05 a fait parvenir une nouvelle convention en date du 15 octobre 2024.

Cette convention, référencée AUd24074-M, annule et remplace celle objet de la délibération n°19 en date du 28 juin 2024.

Le montant de ces travaux d'extension s'élève maintenant à 18 084,00 euros HT (contre 10 106,00 € HT initialement), pour une prise en charge de la commune à hauteur de 6 810,00 € HT.

Territoire d'Energie Hautes-Alpes a accepté, de limiter la participation de la commune à la somme initialement estimée dans son avis annexé au permis de construire concerné par ladite extension (5 800 euros HT).

Il est précisé qu'à la demande de la commune, des travaux supplémentaires liés à la pose de fourreaux viennent en sus (1010,00 euros).

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Retire** la délibération n° 19 en date du 28 juin 2024 ;

- **Accepte** la réalisation de travaux d'extension du réseau de distribution électrique au lieu-dit « Vié Peyrue » ;
- **Autorise** Madame le maire à signer la convention financière référencée AUd24074-M avec Territoire d'Energie 05, annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

